

## Relations industrielles Industrial Relations



« *Production, Planning and Control* », par Robert H. Bock et William K. Holstein, Charles E. Merrill Books, Inc. Columbus, Ohio, 1963, 417 pages.

Bertrand Belzile

Volume 18, Number 3, July 1963

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1021410ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1021410ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

### ISSN

0034-379X (print)

1703-8138 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this review

Belzile, B. (1963). Review of [« *Production, Planning and Control* », par Robert H. Bock et William K. Holstein, Charles E. Merrill Books, Inc. Columbus, Ohio, 1963, 417 pages.] *Relations industrielles / Industrial Relations*, 18(3), 428–429.  
<https://doi.org/10.7202/1021410ar>

### Le rôle du gouvernement

D'après la grande majorité des dirigeants d'entreprise canadiens que l'on a interrogés, le rôle du gouvernement dans les relations entre la direction et le travail devrait se borner à établir un cadre juridique ou des règles fondamentales, ainsi qu'à fournir des renseignements et assurer la conciliation et l'arbitrage.

Si le plus grand nombre pense que le gouvernement devrait limiter son rôle en matière de relations industrielles, certains estiment qu'il peut créer un climat favorable à la collaboration. Les réalisations obtenues en Europe dans le domaine des relations entre la direction et le travail ont suscité de l'intérêt au Canada, mais on reconnaît qu'elles sont survenues dans un ordre social différent.

## RECENSIONS - BOOK REVIEWS

« **Production, Planning and Control** », par Robert H. Bock et William K. Holstein, Charles E. Merrill Books, Inc. Columbus, Ohio, 1963, 417 pages.

Ce volume n'offre pas d'intérêt particulier au spécialiste de la production qui s'est tenu au courant de la littérature récente, excepté peut-être l'avantage de se rafraîchir les idées. La seule originalité de ce livre, c'est de réunir sous une seule couverture quelques articles récents sur la planification et le contrôle de la production. Le principal crédit que nous accordons à ses auteurs consiste à avoir choisi les textes de façon fonctionnelle; par ailleurs nous déplorons le fait qu'ils n'aient pas suffisamment situé les problèmes de la production à l'intérieur de l'économie de la firme, principalement à une époque où les chercheurs se penchent si attentivement sur tout l'aspect des décisions dans l'entreprise typique moderne.

On conçoit facilement que dans une anthologie de vingt articles, tous ne soient pas d'égale valeur, ni de même degré de difficulté. Dans l'ensemble, cependant, nous apprécions fortement l'objectivité et l'honnêteté remarquables des auteurs des divers articles. On constate également une recherche sérieuse de la vérité, i.e. une définition approfondie des problèmes particuliers et une tentative non moins grande de les résoudre de façon scientifique.

À la rigueur, il serait nécessaire d'analyser brièvement chacun des articles qui composent ce livre, pour présenter une idée juste et complète de son contenu. Nous nous contenterons, cependant, de considérer séparément chacune des trois parties du livre.

Dans une première, le lecteur pourra vérifier l'utilisation appréciable des mathématiques dans la planification et le contrôle des niveaux de production dans l'entreprise. L'accent porte ici sur les mathématiques qui servent à résoudre, ou à étudier, ces problèmes de production, plutôt que sur leur analyse comme telle. Nous signalons, dans cette partie, les articles qui décrivent des applications industrielles du programme linéaire et du modèle du transport. De plus, deux articles présentent la technique PERT (Program Evaluation and Review Technique), deux également traitent des règles de décisions linéaires et un autre de la méthode heuristique.

La deuxième partie analyse le contrôle de l'inventaire. Ici, la définition des problèmes d'inventaire semble plutôt l'emporter sur les techniques de solution. L'homogénéité des divers articles et leur continuité les uns aux autres, rendent cette partie du livre probablement la plus intéressante à lire et la plus profitable, surtout pour les non-initiés.

La troisième partie est moins étendue que les précédentes, mais nous nous empressons

de souligner la qualité particulière d'un article de M. Edward G. Bension sur le budget de capital et la théorie des jeux. L'introduction des auteurs, Bock et Holstein, à cette partie qui analyse la planification des immobilisations, remplit bien, croyons-nous, l'objet d'un tel texte.

Nous reconnaissons le grand avantage de trouver sous une même couverture vingt excellents articles parus assez récemment sur l'administration de la production.

**Bertrand BELZILE**

**La grève, phénomène de civilisation** par Robert Gubbels. Etudes d'économie sociale. Université libre de Bruxelles. Institut de sociologie Solvay. Bruxelles, 1962. 334 pages.

Cette étude est le fruit d'une recherche et d'une analyse de ce phénomène économique-social difficile à comprendre et difficile à admettre pour les profanes. Ils ne sont pas rares ceux qui voudraient voir l'Etat prohiber la grève mais qui ne savent pas trop comment remplacer ce moyen violent de régler les conflits. C'est ce qui faisait dire naguère à Roger Roch: «Si nous ne craignons de paraître paradoxal, nous dirions volontiers: au point de vue social, la contestation du droit de grève est plus dangereuse que l'exercice de ce droit.»

L'auteur a divisé son ouvrage en quatre parties qu'il fait suivre de conclusions générales: les données de fait; les données économiques et statistiques; les données juridiques; les données sociologiques.

Dans les données de fait, il présente assez sommairement des études de cas qui couvrent différentes grèves dans des secteurs particuliers soit deux grèves d'entreprises pour l'exercice du droit syndical, deux grèves de métallurgistes, une grève dans un service public, une grève générale sur le plan du secteur, une autre sur le plan régional et enfin deux grèves généralisées sur le plan national. Les types qu'il a choisis donnent une assez bonne idée des différences qui peuvent se rencontrer et des solutions qui peuvent être apportées dans le règlement.

L'analyse statistique porte sur les grèves qui ont eu lieu en Belgique depuis le 1er janvier 1954 au 31 décembre 1960. Nous ne savons pas si cette période est bien représentative. Nous avons été particulièrement intéressé aux discussions préliminaires sur la validité des statistiques de grèves et

sur les avantages et les inconvénients d'utiliser soit le nombre de conflits ou le nombre de journées de travail perdues dans les grèves. Il est évident que dans les pays où la grève générale n'existe à peu près pas et où l'on n'a que des grèves d'établissement, comme c'est le cas aux Etats-Unis et au Canada, on ne soit pas porté à utiliser les mêmes façons de calculer. On peut le regretter, car il est difficile par la suite de faire des comparaisons sur le plan international.

Dans la partie consacrée aux données juridiques, l'auteur étudie comment en Belgique sont organisées la prévention et la solution des conflits du travail, il expose la législation et la réglementation d'intérêt public et enfin le régime juridique de la grève. Il ne le fait pas tant avec une préoccupation de juriste qu'avec celle d'un sociologue. Cette partie nous apparaît comme un excellent résumé des aspects juridiques de la grève en Belgique.

Ce qui nous a intéressé davantage, c'est la partie de l'ouvrage consacrée aux données sociologiques. Elle est la plus longue et comprend trois sections, chacune divisée en plusieurs chapitres: typologie de la grève, le contexte d'une grève, les acteurs d'une grève. C'est ici que le lecteur non initié peut commencer à saisir comment la grève est un phénomène de civilisation. Mais il le verra bien dans les conclusions où l'auteur essaie de répondre à la question «pourquoi une sociologie de la grève?». Il commence par faire le bilan des notions de grève communément acceptées et des notions contestées. Il tire ensuite les notions qui résultent de sa propre étude pour terminer en présentant un essai de définition et de classification des grèves.

On sera intéressé à connaître sa longue définition de la grève: «**la grève est un acte par lequel un groupe social manifeste à la fois sa solidarité interne et sa désolidarisation par rapport au reste de la société; cette manifestation se traduit généralement, mais pas nécessairement, par un arrêt concerté du travail; le groupe social y recourt afin d'exprimer une volonté, un mécontentement ou une opinion, dans le cas où il ne trouve plus d'autre moyen pour influencer les décisions à prendre en cette matière.**» Définition longue, assez alambiquée. Pourquoi avoir ajouté «dans les cas où il (le groupe social) ne trouve plus d'autre moyen... etc.» On élimine ainsi la grève systématique. Pour notre part, nous serions porté à dire tout simplement: **la grève est l'utilisation concertée de la prestation de travail comme moyen de pression pour ame-**